

Conditions Générales de vente – Retraite « RACINES NOMADES (CGV)

Version en vigueur à compter du 01/10/2024

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") s'appliquent aux prestations de services de coaching proposées par la société INVERGO (ci-après "le Prestataire"), dont le siège social est situé à 5 avenue du Sénateur Girard 59300 VALENCIENNES, immatriculée sous le numéro [92243748800013] et représentée par M. Gauthier Verborgh, son représentant légal.

Coordonnées du Prestataire :

INVERGO

M. Gauthier VERBORGH

5 avenue du sénateur Girard 59300 VALENCIENNES

Tel. : 06.32.29.83.90

contact@gauthierverborgh.com

SIREN 922437488

SIRET 92243748800013

Objet : Les présentes CGV définissent les droits et obligations du Prestataire et des participants dans le cadre de la retraite "Racines Nomades". Elles s'appliquent sans restriction à toutes les prestations liées à cet événement.

Champ d'application : Toute inscription à la retraite "Racines Nomades" implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le participant. Le Prestataire se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande passée par le participant.

Participant : Le terme "Participant" désigne toute personne physique inscrite à la retraite "Racines Nomades" organisée par le Prestataire. Le Participant reconnaît avoir la pleine capacité juridique pour contracter.

1. Inscription et Commande

> L'inscription à la retraite se fait par acceptation des présentes CGV. La commande est validée à réception d'une confirmation écrite (email, formulaire en ligne, etc.). Le Participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la validation de l'inscription, conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation. Passé ce délai, l'inscription devient ferme et définitive.

2. Prestations

> Le Prestataire s'engage à fournir un programme complet d'activités dans le cadre de la retraite, incluant des séances de coaching collectif, des moments d'introspection, des ateliers pratiques, et des activités de mise en réseau. Les prestations incluent les repas et l'hébergement dans des dortoirs, du vendredi soir au dimanche midi.

3. Prix et Facturation

> Le tarif de la retraite est exprimé en euros et inclut les prestations mentionnées dans le programme. Toute demande supplémentaire sera facturée en sus avec l'accord du Participant. Le Prestataire se réserve le droit de réviser les tarifs en cas de modification substantielle du programme ou des services offerts.

4. Conditions de Paiement

> Le paiement est dû à réception de la facture. Les modalités de paiement, y compris les acomptes, sont précisées sur le devis ou la facture. Les paiements se font par virement bancaire aux coordonnées fournies.

IBAN : FR76 1695 8000 0144 9471 5056 377

BIC : QNTFRP1XXX

QONTO

Le Client s'engage à indiquer le numéro de facture ainsi que son nom complet lors du virement.

5. Retard de Paiement

> En cas de retard, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal seront appliquées, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Le Prestataire se réserve le droit de suspendre l'inscription en cas de non-paiement.

6. Durée et Entrée en Vigueur

> Le contrat prend effet à la date de confirmation de l'inscription et reste en vigueur jusqu'à la fin de la retraite.

7. Confidentialité

> Le Prestataire s'engage à maintenir la confidentialité des informations échangées avec le Participant pendant la retraite, sauf si la loi exige leur divulgation.

8. Responsabilité du Participant

> Le Participant est responsable de son comportement, de sa sécurité, et de sa participation active aux activités. Il s'engage à respecter les règles de vie et à contribuer au bon déroulement de la retraite.

9. Responsabilité de INVERGO - Gauthier Verborgh

> Le Prestataire s'engage à organiser la retraite avec professionnalisme, mais ne garantit pas de résultats spécifiques. La réussite du programme dépend de l'engagement du Participant.

10. Propriété Intellectuelle, Matériel de Création, et Réserve de Propriété

> Le Prestataire conserve les droits sur les méthodes, contenus, et documents fournis pendant la retraite. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

11. Conservation et Archivage des Documents

> Les documents relatifs aux prestations seront conservés pendant deux ans. Au-delà, ils seront détruits sauf demande de restitution par le Participant.

12. Témoignages

> Le Participant pourra être invité à fournir un témoignage que le Prestataire pourra utiliser à des fins promotionnelles, sous réserve du respect de la confidentialité.

13. Utilisation des Images et Vidéos

> Le Participant autorise le Prestataire à utiliser des images ou vidéos prises pendant la retraite pour des communications promotionnelles, sans mention spécifique de son identité.

14. Limite de Responsabilité

> Le Prestataire n'est pas responsable des pertes de profit, atteinte à la réputation ou autres dommages indirects liés à la participation à la retraite.

15. Force Majeure

> En cas de force majeure, comme une catastrophe naturelle ou une pandémie, les parties sont libérées de leurs obligations. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

16. Délai de Livraison et Livraison

> Le programme commence le vendredi à 16h (accueil à partir de 14h) et se termine le dimanche à 15h. Les horaires sont indicatifs et peuvent être adaptés par le Prestataire pour le bon déroulement de la retraite.

17. Politique de remboursement

> Les demandes de remboursement sont traitées selon les conditions suivantes :

- Annulation jusqu'à 20 jours avant la date de début : Remboursement complet, moins 10 % de frais de gestion.

- Annulation entre 20 et 7 jours avant la date de début : Remboursement partiel de 50 %.

- Annulation dans les 7 jours précédant l'événement : Aucun remboursement ne sera effectué.

Transfert de réservation : En cas d'empêchement, le Participant peut transférer sa place à une autre personne en informant le Prestataire au moins 3 jours avant l'événement.

18. Résiliation du Contrat

Le Prestataire peut annuler l'inscription en cas de comportement inapproprié du Participant ou en cas de non-respect des CGV. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

19. Réclamation

Toute réclamation doit être adressée par écrit dans les 30 jours suivant la fin de la retraite. Le Prestataire examinera la demande dans les 15 jours ouvrés.

20. Validité du Contrat et Domaine d'Application

Les présentes CGV sont régies par le droit français et sont valables pour l'ensemble des prestations de la retraite "Racines Nomades". Toute modification des CGV nécessite l'accord des deux parties.
